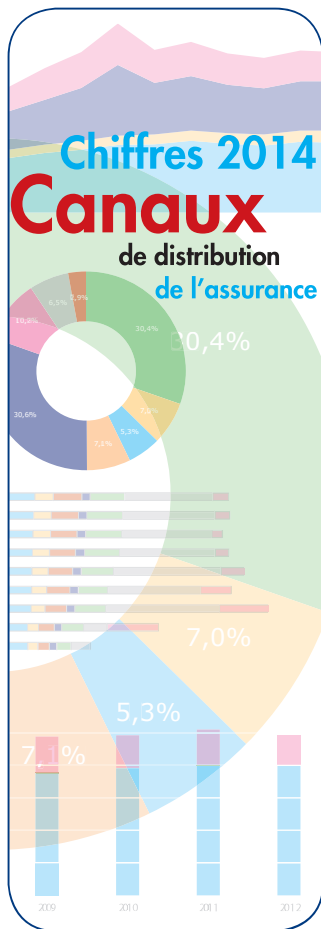


Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Les canaux
de distribution
en 2014 - P.22



Principium N°2
Février 2016

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



Colloque « Crédit »

P.12

PORTIMA A4

Sommaire - Février 2016

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUWERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
Paul VERDBOIS
Jean-Luc SCHVARTZ
Dimitri PSALLIDAS
Alain WINAND
- Annonceurs :
Portima
- Couverture :
Sabine GANTOIS
- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.5 Éditorial
- P.6 En Bref

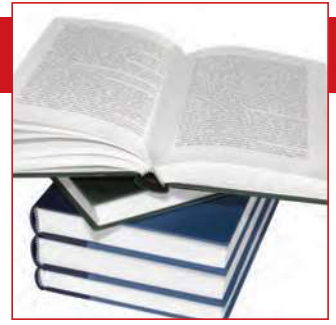
Informations

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : Pas de responsable connu... encore
- P.10 Questions de Principium : Jean-Luc SCHVARTZ, courtier et rédacteur automobile
- P.11 Technologie : Le prix Clusib décerné à la thèse de master « Wireless Network Privacy »
- P.12 Événement : Colloque crédit
- P.22 Les canaux de distribution en 2014 : Les courtiers font la course en tête !
- P.26 Merci Réginald VAN INGELGEM
- P.28 Brocom : « La grande promesse », tel est le nom de la nouvelle campagne de promotion
- P.30 Médiation : Régler ses conflits à l'amiable, utopie ?
- P.32 Risk management : Guerre sur tous les fronts...
- P.34 Sécurité routière : Le conducteur belge plus distrait que ses voisins européens ? Résultats de l'enquête nationale d'INSécurité routière 2015-2016
- P.38 Focus international : Catastrophes Naturelles - 2015 : bilan d'une année
- P.39 Photo numérique : La priorité à la vitesse est-elle égale à la priorité à l'ouverture dans certains cas ?
- P.41 En mouvement : Henk JANSSEN est le nouveau CEO de Baloise Insurance

Divers

- P.42 L'assurance dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Auto : Aides à la conduite, vers une réduction drastique des accidents
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.larciergroup.com

Actualités en droit des assurances

Le droit des assurances est en constante évolution. L'entrée en vigueur récente de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances en constitue une parfaite illustration, à l'instar des nombreuses nouvelles obligations qui ont été mises à charge des entreprises d'assurances et des intermédiaires ces dernières années en vue

d'améliorer, dit-on, la transparence des produits et l'information des consommateurs.

ISBN : 978-2-80446-914-6

Nombre de pages : 276

Année édition : Décembre 2014

Prix : 85 €

Auteurs : Vincent Callewaert et Catherine Paris



Plus d'info ? www.wolterskluwer.be

Les pensions luxembourgeoises dans un cadre transfrontalier

Cet ouvrage unique examine dans le détail les pensions légales et complémentaires d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg tenant compte du caractère transfrontalier que le sujet implique.

Conçu avant tout comme un outil pratique, l'ouvrage est accessible à tout acteur (luxembourgeois et transfrontalier) intéressé par le sujet.

ISBN : 978-9-04657-632-8

Nombre de pages : 494

Année édition : 2015

Prix : 145 €

Auteur : P. Doyen



Plus d'info ? www.anthemis.be

Le droit du tourisme

Chronique de jurisprudence (de 1994 à 2014)

La loi belge du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages a eu vingt ans en 2014 et une nouvelle directive européenne relative aux voyages organisés est en cours de finalisation. Dans ce contexte, alors que l'industrie du tourisme connaît de plus en plus de développements

en Belgique (notamment à la suite de la régionalisation), une chronique de jurisprudence en droit du tourisme s'imposait.

ISBN : 978-2-87455-935-8

Nombre de pages : 266

Format : 17 x 24

Année édition : 2015

Prix : 76 €

Auteurs : Olivia de Patoul, Cédric Guyot de Mishaegen, Fanny Storms



Crédit hypothécaire : comment ne pas perdre un marché ou du moins ce qu'il en reste ?

Le secteur du crédit doit faire face à deux problèmes majeurs, d'une part l'inscription obligatoire de tous les intermédiaires en crédit et, d'autre part, la révision du Livre VII du Code de Droit Economique pour se conformer à la Directive Européenne sur le crédit hypothécaire qui doit entrer en vigueur au plus tard le 21 mars 2016.

L'avant-projet de la Loi belge tel qu'il est proposé est inacceptable à plus d'un titre.

Stop aux insultes

Reprenons d'abord un extrait de l'exposé des motifs : *« Mais en définitive, l'octroi du label « indépendant » n'est pas non plus évident pour cette catégorie de personnes. La pratique du marché montre que ladite indépendance dépend généralement de la hauteur des commissions qui peuvent être obtenues selon que la demande de crédit est introduite auprès de tel ou tel prêteur. »*

Précisons que le courtier travaille avant tout pour SON client. La solution apportée prime toujours sur sa propre rémunération. Quelques mauvais exemples ne peuvent dicter leur conduite à nos Ministres et Parlementaires.

Depuis plus de trente ans, nous demandons une législation cohérente pour encadrer cette profession, pour pouvoir enfin trier le bon grain de l'ivraie et voilà qu'on nous le reproche. Qu'ont fait nos précédents gouvernements ?

Relevons encore d'autres points qui choquent.

En préliminaire, notons l'absence de concertation avec le secteur ou du moins avec les intermédiaires. En lisant entre les lignes, on constate que les banquiers ont été écoutés, dans la préparation et la rédaction de ce texte. C'est contraire à toutes les déclarations des Ministres concernés.

CINQ bonnes raisons de dire NON

1. La Belgique va plus loin que la directive européenne, cela crée un handicap compétitif et limite la concurrence. En effet, la Belgique veut appliquer les mêmes règles au crédit court terme qu'au crédit hypothécaire. Cela n'a pas de sens car ce sont des produits bien différents.

2. Le conseil devient obligatoire alors que les honoraires sont interdits.

3. L'introduction du statut d'agent lié est contreproductif et n'est sûrement pas dans l'intérêt du consommateur.

4. Les coûts d'inscription sont prohibitifs et génèrent une grave discrimination entre les petits indépendants (1000 €) - et les grands groupes financiers, par exemple KBC, dont l'inscription collective de plusieurs milliers d'agents en crédit sera gratuite !

C'est contraire à l'accord de gouvernement qui prévoit explicitement un « level playing field » pour tous les canaux de distribution.

5. Et enfin, l'offre conjointe en matière de produits financiers qui se voit dorénavant encadrée, et donc permise, alors que, à nouveau, l'ensemble des partis politiques et des associations de consommateurs trouvent que la prise en otage des clients pour la durée du crédit est inadmissible.

C'est le moment d'agir et c'est pourquoi nous avons lancé un appel à témoin pour pouvoir montrer à la presse les dangers et les problèmes de telles pratiques. Nous comptons sur vous !

Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be